

Vous pouvez retrouver les listes de tous les assistants maternels de la Communauté des Communes Cœur de Garonne sur le lien suivant:

<https://www.cc-coeurdegaronne.fr/petite-enfance/accueil-individuel-relais-petite-enfance/>

Modalités de mise à jour de la liste:

A partir de la liste délivrée par le Conseil Départemental, le Relais Petite Enfance, sous réserve de l'accord de chaque assistant maternel, apporte aux parents des précisions relatives aux disponibilités déclarées.

Les services de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental:

La délivrance, le suivi et le contrôle des agréments des assistants maternels est assuré par les services de la PMI du Conseil Départemental de la Haute-Garonne. La PMI a pour objectif de favoriser l'épanouissement de l'enfant et le bien-être familial. Dans ce cadre, les équipes pluridisciplinaires composées de spécialistes proposent un accompagnement des futures mères durant leur grossesse ainsi que des parents et de leurs enfants.

Coordonnées de la PMI :

Direction territoriale des solidarités de Muret - "Prévention, Accueil petite enfance" - 05.34.60.76.04. - accueilpmi-dtssudtoulousain@cd31.fr

Communauté de Communes Cœur de Garonne:

Coordinatrices Petite Enfance - 05.61.90.96.32 - petite.enfance@cc-coeurdegaronne.fr

N'hésitez pas à contacter le Relais Petite Enfance pour toutes questions complémentaires!